ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 6-1 (2023), pp. 166-189.
© Authors: CC BY-NC-ND

IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

La boite à outils de l'analyse des politiques publiques : une variété de modèles

Public policy analysis toolbox: a variety of models

Abdelghani KOURA, (Doctorant)
Laboratoire des Etudes et des Recherches en Sciences Economiques et Gestion (LERSEG),
Faculté Polydisciplinaire,
Université Sultan Moulay Slimane, Beni Mellal,

Abdeslam BOUDHAR, (Enseignant-chercheur)
Laboratoire de Recherche en Economie et Management des Organisation (LAREMO),
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion,
Université Sultan Moulay Slimane, Beni Mellal,

Mohamed OUDGOU, (Enseignant-chercheur)
Laboratoire de Recherche en Economie et Management des Organisation (LAREMO),
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion,
Université Sultan Moulay Slimane, Beni Mellal,

Adresse de correspondance :	Faculté Polydisciplinaire, Université Sultan Moulay Slimane, Maroc, Beni Mellal 23000
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	KOURA, A., BOUDHAR, A., & OUDGOU, M. (2023). La boite à outils de l'analyse des politiques publiques : une variété de modèles. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 4(6-1), 166-189. https://doi.org/10.5281/zenodo.10253062
Licence	**Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND**

Received: October 12, 2023 *Accepted: December 02, 2023*

La boite à outils de l'analyse des politiques publiques : une variété de modèles

Résumé

La logique veut que l'élaboration d'une politique publique s'appuie sur des études, des analyses, des consultations, une évaluation des diverses options et, enfin, une synthèse des informations disponibles. Plus ce processus d'élaboration des politiques est fait sur des bases solides, plus les chances d'adopter la bonne décision sont fortes. Dans ce cadre, l'une des préoccupations majeures qui gênent les décideurs, est le choix d'un mode d'analyse qui leur permet d'étudier efficacement une politique publique ; avant, durant et après sa mise en œuvre effective. Le présent article a comme principal objectif, de présenter une boite à outil de l'analyse des politiques publiques, contenant les modèles conçus par les chercheurs au fil des années. Les modèles d'analyse traités dans notre travail sont les modèles les plus utilisés dans le domaine politique à savoir : le modèle des étapes (process or stages model, et le modèle rationnel (rational model) ainsi que ses dérivés, à savoir la rationalité complète, la rationalité limitée et l'incrémentalisme.

Mots-clés : Modèles des politiques publiques, l'analyse des politiques publiques, modèle des étapes, modèle rationnel, l'incrémentalisme
Classification JEL: J18, J58, F68, H40
Type de l'article: Recherche théorique

Abstract

Logic dictates that the development of public policy should be based on studies, analyses, consultations, an assessment of the various options and, finally, a synthesis of the available information. The more soundly based this policy development process is, the greater the chances of adopting the right decision. Within this framework, one of the major concerns that hampers decision-makers is the choice of a mode of analysis that enables them to study public policy effectively; before, during and after its actual implementation. The main aim of this article is to present a toolbox for public policy analysis, containing models designed by researchers over the years. The analytical models discussed in this paper are those most widely used in the policy field, namely the process or stages model, and the rational model and its derivatives, namely complete rationality, bounded rationality and incrementalism.

Keywords: policy models, policy analysis, stages model, rational model, incrementalism
JEL Classification : J18, J58, F68, H40
Paper type: Theoretical Research

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 6-1 (2023), pp. 166-189.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

1. Introduction :

L'analyse des politiques publiques est considérée comme une science sociale comprise entre une multitude de pratiques et disciplines, notamment celles faisant appel à la production et le tri des données et des informations pour analyser et mettre à jour des phénomènes empiriques. Ces phénomènes sont par la suite conceptualisés afin d'en proposer une explication concrète, et même, la rédaction des comptes rendus de ces pratiques, le plus souvent sous forme de textes et rapports, pour qu'ils puissent être remontés, analysés et interprétés par les décideurs. L'un des apports de l'analyse des politiques publiques en tant que discipline, est la façon par laquelle les politiques publiques sont conçues et élaborées par les décideurs publics (Bongrand et al., 2021).

La logique veut que l'élaboration d'une politique publique s'appuie sur des études, des analyses, des consultations, une évaluation des diverses options et, enfin, une synthèse des informations disponibles. Plus ce processus d'élaboration des politiques est fait sur des bases solides, plus les chances d'adopter la bonne décision sont fortes. Dans ce cadre, l'une des préoccupations majeures qui gênent les décideurs, est le choix d'un mode d'analyse qui leur permet d'étudier efficacement une politique publique ; avant, durant et après sa mise en œuvre effective.

Il est vain et illusoire de proposer une procédure formelle pour la conception et la conduite des actions publiques, car aucun acteur n'est totalement maître des processus de mise en œuvre, compte tenu de la complexité des processus d'analyse des politiques publiques et des problèmes malicieux qu'elles essayent de résoudre. Il existe certes, des situations dans lesquelles les pouvoirs publics peuvent, en apparence tout au moins, minimiser la recherche de compromis politiques, mais cela reste l'exception, et comme on le dit, l'exception ne fait pas la norme.

Au fil des années, la science politique, comme toute autre discipline scientifique, a développé un certain nombre de modèles et d'approches pour nous aider à comprendre l'action publique et ses logiques de raisonnement. Les modèles d'analyse que nous essayerons d'étudier dans notre travail sont des modèles conceptuels proposés par les chercheurs des politiques publiques, il s'agit principalement des modèles qui tentent de:

- Simplifier et clarifier notre réflexion sur les politiques publiques et leur analyse ;
- Identifier les aspects importants des problèmes politiques ;
- Orienter nos efforts pour mieux comprendre les politiques publiques en suggérant ce qui est important et ce qui ne l'est pas ;
- Proposer des explications sur les politiques publiques et prédire objectivement leurs conséquences ;

L'analyse des politiques publiques nécessite une recherche approfondie et un cadre spécifique afin d'en comprendre les détails. Ainsi, une variété de modèles sont utilisés afin d'examiner le processus d'élaboration et de la mise en œuvre desdites politiques (Onur Kulaç & Özgür, 2017). Les modèles peuvent être utiles en tant qu'outils d'analyse qui nous aident à comprendre ce qui se passe, notamment la manière dont le pouvoir est réparti et le rôle des différents acteurs durant l'ensemble des étapes formant le processus décisionnel.

Grâce à l'application d'une variété de modèles, nous pouvons, par exemple, comprendre le rôle des différents groupes et acteurs, leur pouvoir les uns par rapport aux autres, les motivations qui sous-tendent l'élaboration des politiques… etc. Les modèles et les perspectives théoriques tels que ceux présentés dans la suite de cet article constituent donc des outils que nous pouvons utiliser pour analyser la manière dont les décisions sont prises (Bochel & Bochel, 2017)

Le présent article a comme principal objectif, de présenter une boite à outil de l'analyse des politiques publiques, contenant les modèles conçus par les chercheurs au fil des années. Les modèles d'analyse traités dans notre travail sont les modèles les plus utilisés dans le domaine politique à savoir : le modèle des étapes (process or stages model) demeure et le modèle

rationnel (rationnal model) ainsi que ses dérivés, à savoir la rationalité complète, la rationalité limitée et l'incrémentalisme. Un dernier compartiment de l'analyse des politiques publiques est traité au niveau du dernier paragraphe de notre travail, il s'agit de l'évaluation qui constitue une composante indissociable de toute démarche d'analyse de politiques publiques.

2. Le modèle des étapes

L'un des modèles les plus populaires entre les théoriciens et praticiens des politiques publiques est le modèle des étapes. Ce modèle illustre bien l'utilité des cadres d'analyse en politique publique. Il permet de présenter, de manière relativement simple, le cheminement complexe des politiques publiques.

Le processus politique est normalement conceptualisé en parties ou étapes séquentielles. Ces étapes varient entre cinq et sept étapes (selon les auteurs), nous adoptons le modèle proposé par (Howlett & Ramesh, 2003), qui alloue cinq étapes, à savoir : la mise à l'agenda, la formulation, l'adoption, l'implémentation et finalement l'évaluation.

La loi britannique de 1956 sur la pureté de l'air (Clean Air Act)[1] est un exemple concret de politique élaborée en optant pour l'approche séquentielle. Cette loi est née de la sensibilisation croissante du public à la pollution de l'air urbain dans les années 1950. L'apparition d'un brouillard important à Londres a suscité de vives inquiétudes au sein de la population. Une campagne de lobbying efficace et la disponibilité d'une solution ont rapidement conduit à une réglementation publique sous la forme d'une législation. Le contrôle de la fumée est rapidement devenu une politique mise en œuvre avec succès.

Dans cet exemple, le processus politique mis en œuvre a connu un début, un milieu et une fin clairs, passant par les étapes des demandes démocratiques, de l'évaluation rationnelle des alternatives proposées, de la négociation entre les groupes d'intérêt, puis de la mise en œuvre effective de la mesure . Malgré les critiques formulées à ce modèle de prise de décision organisationnelle, il ne fait aucun doute qu'il s'applique à certaines politiques, mais probablement à une petite minorité d'entre elles (John, 1998).

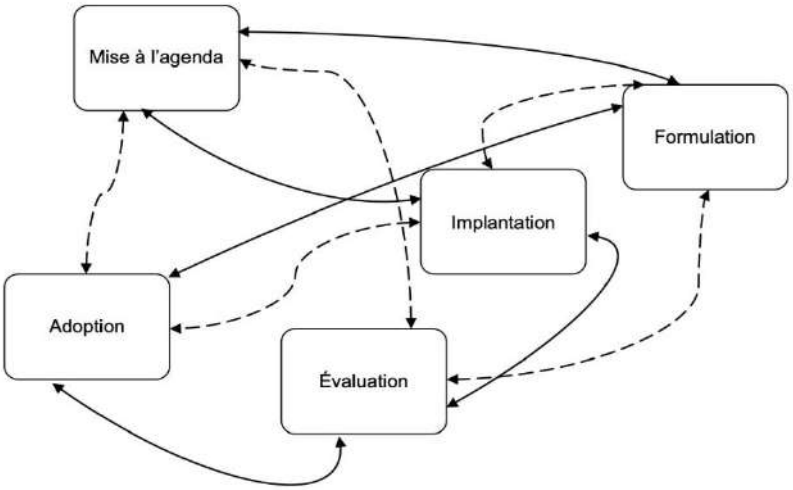
Hoefer (2021) stipule que le modèle des étapes est une représentation du processus d'élaboration de la politique en question, commençant par sa conception jusqu'à la phase de son évaluation. Il s'agit avant tout d'une description de ce qui se passe, plutôt que d'une explication, mais il permet également d'orienter facilement les analystes vers des aspects importants des processus d'élaboration des politiques. Autrement dit, le modèle des étapes met en évidence la logique procédurale de la prise de décision publique, de la définition des objectifs à l'évaluation.

Jusqu'à ce jour, il n'existe pas un processus *typique* d'élaboration d'une politique publique, même dans le cadre de l'analyse séquentielle (qui est normalement basée sur des étapes), comme il est visualisé sur **la figure 1**, l'ordre chronologique des étapes proposées peut faire l'objet d'une modification selon la politique ou le problème en question.

[1] *Une loi de ce nom a été adoptée par le parlement de Londres le 5 juillet 1956 à la suite du grand smog de Londres de 1952. Cette loi entra en application deux ans plus tard. Elle devait contribuer à améliorer la qualité de l'air dans les villes britanniques. Les fumées noires ou « sales » furent interdites et les municipalités invitées à prendre les mesures nécessaires*

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 6-1 (2023), pp. 166-189.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

Figure 1: Les étapes de développement des politiques publiques : un flux tourbillonnaire



Source : (Hoefer, 2021)

2.1.La mise à l'agenda

Il n'y a pas de cheminement typique, linéaire ou mécanique, qui fait des problèmes sociaux des problèmes qu'on peut qualifier de « *politiques* », ou qui doivent tout simplement faire l'objet d'une intervention des pouvoirs publics . La mise à l'agenda des enjeux dépend de plusieurs facteurs, à l'instar des rapports de forces politiques, de logiques médiatiques, d'anticipations administratives, de pressions des groupements d'intérêts organisés et des attentes des gouverneurs.

Le processus d'accès à l'agenda est loin d'être automatique et une large partie des travaux s'est attachée à montrer les contraintes et restrictions qui pèsent sur la prise en charge de certaines questions par les autorités publiques (Kubler & de Maillard, 2009). L'exemple proposé par Kubler et Maillard pour illustrer l' évolution historique du concept de la mise à l'agenda, est celui de la maltraitance d'enfants, qui a commencé en tant que petite préoccupation réservée à des organisations de charité, pour devenir par la suite, un problème d'intervention sociale mobilisant des millions de dollars et impliquant profondément les pouvoirs publics sur plusieurs niveaux.

La maltraitance peut être vue comme un problème privé, interne aux familles, ou un délit, nécessitant l'intervention des autorités publiques. Après avoir été la source de débat au cours des années 1870, cette question est redécouverte au milieu des années 1950, à une époque marquée par des tracas pour l'équité et la justice sociale dans la société américaine. Dans ce contexte général, la reconnaissance du problème de la maltraitance résulte de dynamiques entrelacées. Les dynamiques bureaucratiques, expertes, médiatiques et politiques se combinent et s'alimentent.

L'étape de la mise à l'agenda décrit la procédure par laquelle une politique et le problème auquel elle cherche à apporter des solutions sont reconnus comme étant d'ordre public et nécessitant par conséquent une intervention des pouvoirs publics. On distingue plusieurs types d'agendas, dont l'agenda de discussion et l'agenda de décision sont les plus fréquemment utilisés ; (1) L'agenda de discussion, également connu sous le nom d'agenda public, énumère les sujets qui ont atteint un niveau élevé de visibilité et qui sont donc sujets à discussion ; (2) L'ordre de décision, également connu sous le nom d'ordre du jour décisionnel, énumère les questions que les gouvernements ont décidé d'aborder ;

La mise à l'agenda peut prendre cinq modèles (Levêque, 2005), le modèle le plus classique est celui de la mobilisation qui conjugue un travail symbolique et un travail militant. Dans ce cadre,

les représentations changent et les groupes se mobilisent pour interpeller les responsables politiques.
Le second modèle est celui de l'offre politique qui introduit les partis politiques sur la scène politique, principalement durant les périodes électorales où les décideurs tentent à redéfinir les programmes d'action.
Le troisième modèle est le modèle de médiatisation qui cristallise l'impact des médias, quelles que soient leurs formes (radio, télévision, presse…etc.) sur la genèse des politiques publiques. En effet ces médias participent significativement dans la construction sociale, et pourront avoir une influence significative sur la provocation ou l'accélération de la mise à l'agenda relative à un problème.
Le quatrième modèle est celui de l'anticipation, il tire ses principes du volontarisme politique et concerne la mobilisation du centre, la capacité de prise d'initiative des autorités publiques elles-mêmes. Elles perçoivent ainsi des problèmes et appellent à leur résolution.
Finalement, le modèle du *corporatisme silencieux*, qui fait allusion au lobbying. Il se matérialise par une forte voix relayée par un lobby puissant et reconnu exerçant une pression silencieuse, mais efficace, sur les décideurs politiques.

2.2.La formulation:

La création d'alternatives et de solutions politiques pour traiter les problèmes inclus dans l'agenda public est connue sous le nom de « formulation de politiques ». Cette phase a toujours suscité l'intérêt des chercheurs en sciences politiques, vu que c'est là où les rapports de force se cristallisent pour préciser les orientations d'une politique donnée.
La formulation d'une politique publique est une phase au cours de laquelle une panoplie d'actions sont mobilisées en interaction ; l'étude et analyse techniques, l'imagination, la conception, ainsi que les modes d'ajustement, la création de coalitions[2], la propagande, les discours et la persuasion. Cependant, deux principaux aspects doivent être highlightés, vu qu'ils sont étroitement et significativement impliqués durant cette phase. Ces deux aspects sont ; la définition de la substance de (s) solution(s) et la définition du contexte politique, administratif ou intellectuel qui va accompagner et concrétiser cette substance (Othmani, 2018)
Cette étape consiste, principalement, à développer un certain nombre de solutions, politiques alternatives ou scénarios possibles, aptes à résoudre le(s) problème(s) en question. Juan Lorenzo (2010) stipule que la formulation de la politique fait référence au processus de génération des options sur ce qu'il convient de faire à propos d'un problème reconnu par le public. Au cours de cette phase de l'élaboration des politiques, les options susceptibles d'aider à résoudre les questions et les problèmes issus du processus de définition de l'agenda sont identifiés, affinés et formalisés. Cela se produit souvent après qu'un problème a été reconnu et inscrit à l'agenda, mais cela peut aussi se produire avant, lors de discussions sur des points "informels".
Bochel & Bochel (2017) affirment que la formulation d'une politique publique nécessite la prise de décisions claires concernant ses objectifs, puis la sélection des instruments politiques pour atteindre ces objectifs, en tenant compte de leur faisabilité technique et politique. La sélection des instruments dépendra donc du contexte du problème, des personnes qui effectuent l'analyse et des moyens et outils dont ils ont accès, de la manière dont elle est menée et de leur adéquation avec les valeurs et les objectifs généraux d'un État dans son ensemble, de sorte que les questions liées à l'efficience, à l'efficacité, à l'équité, à la légitimité et au soutien politique peuvent influencer sur les choix dans toute situation donnée.

[2] *D'une manière générale, une* ***coalition*** *désigne une union momentanée pour faire face à une problématique d'ordre politique particulière – lisez pour plus de détails :* ***Le « monde réel » des coalitions : L'étude des alliances partisanes de*** *gouvernement à la croisée des méthodes Nicolas Bué, Fabien Desage*

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 6-1 (2023), pp. 166-189.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

La formulation est faite par une variété d'acteurs publics et privés, qui peuvent travailler individuellement ou en concertation. Parmi ces acteurs, on peut citer, les bureaucraties gouvernementales, les bureaux des groupes d'intérêt, les salles des comités législatifs, les réunions des commissions spéciales et les think tanks[3] (Dye, 2013). On parle ici de la manière dont laquelle les décideurs choisissent de remédier à un problème faisant partie de leur agenda. Pour ce faire, ils examinent les différents scénarios possibles et disponibles pour être appliqués, par un ou plusieurs acteurs publics. On notera que les stratégies de plaidoyer[4] des coalitions d'acteurs visent à prioriser une interprétation particulière à la fois du problème et de ses solutions.

De manière générale, la phase de formulation suit celle de la mise à l'agenda et précède celle de la décision. Cependant, ces limites sont loin d'être strictes. Premièrement, la formulation contribue également à la définition du problème et par conséquent elle impacte la mise à l'agenda. Ensuite la formulation peut être conçue comme une prédétermination qui permet de filtrer les options (solutions potentielles) envisagées et les options envisageables . La mise en acte doit donc être vue comme un processus, qui articule les activités d'analyse d'un problème à partir de la collecte d'informations sur celui-ci, la construction d'une solution impliquant des orientations, des procédures et des outils, la communication sur ceux-ci, et les opérations de tri, filtrage , sélection, et de priorisation.

Les communautés politiques[5] jouent un rôle critique dans le processus de formulation des politiques publiques. Une typologie en trois volets a été proposée par (Wright, 1988). Cette classification repose sur la distinction entre trois familles de composantes ; "l'univers politique", "la communauté politique" et "le réseau politique". L'univers politique est la vaste population d'acteurs et d'acteurs potentiels qui partagent un intérêt commun pour la politique en question et qui peuvent contribuer régulièrement au processus politique.

La communauté politique, quant à elle, se réfère à un système plus désagrégé impliquant les acteurs (effectifs et potentiels) qui partagent un intérêt pour une problématique particulière et qui interagissent les uns avec les autres pour un bénéfice mutuel. Finalement, le réseau politique, dans leur esprit, devient un mécanisme de liaison entre et parmi les communautés politiques (Hai, 2013).

À noter que la phase de formulation est affectée significativement par les tentatives antérieures dédiées à la résolution des problèmes similaires. Les problèmes liés à la phase de formulation peuvent pousser les décideurs à tout refaire et même procéder à la reformulation de la politique en question.

L'enjeu est de savoir dans quelle mesure la politique peut être expliquée par le retour d'information. Si le retour d'information n'est qu'un aspect mineur de l'élaboration des politiques, le modèle linéaire reste plausible ; s'il est omniprésent, la linéarité disparaît et la

[3] L'expression "think tank" (ou réservoir d'idées ou laboratoire d'idées) désigne une institution de droit privé, en principe indépendante, à but non lucratif, qui regroupe des experts ou des professionnels chargés de réfléchir sur des questions des domaines politique, économique, technologique, social, etc.

[4] Le plaidoyer est une action politique. C'est un moyen pour la société civile d'influencer les décisions et instances publiques, afin de défendre une cause et d'obtenir un changement de société souhaité. Il s'agit d'un processus continu d'efforts stratégiques conjugués visant à améliorer les politiques, pratiques, idèles et valeurs de la société. Il renforce la capacité de décision de la société civile et favorise le développement d'institutions, de politiques et/ou de lois plus responsables et plus justes.

5 Le terme "communauté politique" fait partie d'un idiome utilisé par les chercheurs en politique, les politologues et les spécialistes de l'administration publique pour désigner les interactions extra-formelles qui ont lieu au-delà ou en dehors des processus formels du gouvernement et qui se produisent dans les interstices entre et parmi les agences gouvernementales, les groupes d'intérêt, les entreprises, les associations industrielles, les représentants élus et d'autres institutions et individus.

politique devient une boucle continue où chaque aspect de la prise de décision intervient simultanément (John, 1998).

2.3. L'adoption d'une politique publique

Kübler & Maillard (2010) avancent : « On pense habituellement la décision comme un processus rationnel où un décideur public évalue les meilleures options possibles et effectue un choix optimal. C'est l'image du décideur public rationnel qui domine. Une telle figure est bien évidemment valorisée socialement : le décideur est un acteur clé, il fait des choix politiques et engage l'avenir des sociétés. Les récits journalistiques et les fresques historiques sont remplis de ces histoires où des hommes providentiels parviennent à dénouer une situation bloquée. Les lois portent fréquemment le nom du député ou du ministre qui en ont été à l'initiative. Ces effets sont renforcés par le fait que la décision est un moment dramatique, tendu. Elle concentre les éléments de crise. »

Partant de ces constats, on peut conclure que l'adoption correspond à la phase où les décideurs optent pour une ou plusieurs décisions qui privilégient des orientations spécifiques devant un problème donné. Appelée aussi la phase de légitimation, elle est essentielle pour les différentes parties prenantes dans le processus d'élaboration des politiques publiques; durant cette étape, différentes alternatives sont prises en compte et les politiques sont sélectionnées pour être mises en œuvre. Les décisions prises par les décideurs politiques sont dotées d'une force juridique, et par conséquent les activités sont qualifiées de légitimes d'où vient l'appellation « *légitimation* ».

La légitimité est incontestablement l'un des concepts fondamentaux dans l'élaboration et plus précisément dans l'adoption des politiques publiques. Le plus souvent, elle est intimement liée au pouvoir politique et aux autorités, et fréquemment traitée comme un facteur explicatif indépendant de phénomènes tels que la performance des régimes et comme une caractéristique nécessaire pour les acteurs, par exemple les États, les régimes internationaux et les institutions politiques, qui aspirent à éviter d'être évincés par des élections ou des révolutions .

Ailleurs, la légitimité est considérée comme une condition préalable à l'autorité politique, créant le droit pour le gouvernement d'imposer une certaine obéissance de ses citoyens lorsqu'il exerce son pouvoir, déterminant ainsi les coûts associés au contrôle et à l'application de la conformité publique. Dans cette catégorie, nous trouvons également un large éventail de recherches sur la performance des nouveaux régimes de gouvernance, principalement infranationaux, confirmant le lien suggéré entre des niveaux élevés de légitimité politique et des niveaux corrélativement plus élevés de soutien et de respect volontaire des décisions politiques (Jagers et al., 2016).

Il est difficile pour les décideurs politiques qui pilotent la phase de décision indépendamment des idées largement répandues dans la société. De même, plusieurs chercheurs ont souligné que cette phase est influencée par le public, de sorte que les décideurs politiques doivent tenir compte des souhaits, des demandes et des aspects socio-culturels des citoyens. En outre, Si les politiques publiques sont formulées sans tenir compte des besoins des citoyens, l'avenir politique des décideurs peut être de courte durée. Les politiques élaborées par les décideurs (et elles ne seraient utiles que si elles le font) doivent répondre aux besoins et résoudre les problèmes de la société. Cependant ces actions peuvent perdre de leur efficacité au fil du temps. La phase de décision occupe une place cruciale dans le processus d'élaboration et de mise en place des politiques publiques. Elle est cruciale pour que le public participe au processus de prise de décision, envisage différentes alternatives et formule des politiques en conséquence.

2.4.La phase d'implémentation :

Sabatier & Mazmanian (1983), définissent et décortiquent minutieusement la phase d'implémentation dans le processus d'élaboration des politiques publiques, ils avancent *: "Implementation is the carrying out of a basic policy decision, usually incorporated in a statute but which can also take the form of important executive orders or court decisions.*

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 6-1 (2023), pp. 166-189.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

Ideally, that decision identifies the problem(s) to be addressed, stipulates the objective(s) to be pursued, and in a variety of ways, 'structures' the implementation process. The process normally runs through a number of stages beginning with passage of the basic statute, followed by the policy outputs (decisions) of the implementing agencies, the compliance of target groups with those decisions, the actual impacts – both intended and unintended – of those outputs, the perceived impacts of agency decisions, and finally, important revisions (or attempted revisions) in the basic statute"

Les travaux de (Sabatier & Mazmanian, 1983) forment un pionner de l'analyse d'implémentation des politiques publiques. Leur logique repose sur l'idée que la mise en œuvre de la politique doit être explicitement reconnue, comme faisant partie d'un processus continu de formulation-implémentation-reformulation. La mise en œuvre est décrite dans un cadre conceptuel contenant des variables dépendantes qui permettent (potentiellement) d'expliquer pourquoi certaines politiques réussissent beaucoup mieux que d'autres. Le succès de la mise en œuvre ou de l'implémentation fluctue souvent de manière longitudinale, et les faiblesses des efforts initiaux de mise en œuvre peuvent être progressivement éliminées (Kasali, 2014).

Une fois que le gouvernement a légitimé une forme de politique publique telle qu'un programme, une loi, un décret, une règle, un règlement, les stipulations de cette politique doivent être mises en œuvre, administrées et appliquées afin d'apporter le changement souhaité par les décideurs. Cette tâche incombe par défaut le gouvernement ou l'un de ses représentants, et nécessite, des fois, la désignation d'une agence gouvernementale responsable de la nouvelle politique. En théorie, l'agence responsable dispose des ressources et de l'autorité nécessaires pour veiller à ce que cette politique soit mise en œuvre comme prévu, mais dans la réalité, ce n'est pas toujours le cas.

Un défi majeur pour faire progresser les connaissances sur le processus d'élaboration des politiques est de comprendre l'écart flagrant entre la manière dont les politiques sont formulées et mises en œuvre. On parle trop souvent de l'une des deux explications courantes : la première est que l'ambiguïté de la formulation permet de conclure des accords politiques pour ouvrir la voie à un changement de politique ; la seconde est que la compréhension des informations techniques et scientifiques dans le processus politique crée une incertitude à laquelle les acteurs doivent faire face lorsqu'ils évaluent les options politiques disponibles lors de la phase de formulation. La mesure dans laquelle les acteurs politiques peuvent gérer l'ambiguïté et l'incertitude contribue à l'apprentissage des outils politiques à mettre en œuvre et par conséquent améliore du processus décisionnel (Taylor et al., 2021).

Schofield (2001) procède à la conceptualisation des liens entre les différents aspects en relation avec la phase d'implémentation. Il affirme que la mise en œuvre intervient lorsque le macro (la politique centrale) interagit avec le micro (les institutions, le public, le problème lui-même). Le contexte est donc aussi important que la politique elle-même. En essayant de décrire ces facteurs contextuels éloignés du centre, on procède à un exercice de "cartographie à rebours". Dans cet exercice, les processus de mise en œuvre sont analysés à partir des résultats et de l'impact de la politique plutôt que de son objectif. Par définition, une telle approche signifie également que l'on s'éloigne des approches à un seul acteur et à un seul cas pour s'intéresser à l'analyse d'acteurs multiples.

2.5.La phase d'évaluation :

Comme (Becker, 1985) l'avait dit : «*Si l'intention des politiques publiques était pleinement connue, je suis convaincu que le secteur public se révélerait être un producteur et un redistributeur bien plus efficace que ce que l'on croit généralement* ». De nombreuses politiques échouent parce qu'elles nécessitent l'exécution des tâches qui sont difficiles à accomplir. Si l'on ajoute à cela la propension à la corruption, à l'incompétence et aux motivations politiques, auxquelles sont sujettes ces politiques, il semble tout à fait normal que les choses ne se déroulent

souvent pas comme il le faut. Mais bien que ces faiblesses évidentes du processus d'élaboration des politiques constituent de difficultés colossales, ce sont des problèmes qui peuvent en principe être résolus. Plus d'efforts, plus d'informations, une meilleure gouvernance, des experts plus intelligents, plus de transparence et de bonne volonté, tout cela peut faire beaucoup pour atténuer ces problèmes et améliorer la mise en œuvre des politiques publiques (Mueller, 2020). C'est dans ce cadre, que l'évaluation des politiques publiques apparait en tant qu'outil primordial pour garantir la bonne mise en œuvre, l'efficacité et l'efficience des politiques et des programmes lancés par les gouvernements.

L'évaluation des politiques publiques recouvre un champ extrêmement vaste, allant bien au-delà de l'économie (Erkel-Rousse, 2014). Ces évaluations font appel à une panoplie d'outils, dont chacun dispose d'un certain nombre d'avantages et d'inconvénients qui les distinguent des autres. Dès le début, le développement des sciences politiques s'est intéressé à la relation entre la connaissance, l'élaboration des politiques et le pouvoir. Cette question était au cœur des travaux d'Harold Lasswell, l'un des pères fondateurs de la politique publique en tant que domaine d'étude (Parsons, 2002). Ce développement a engendré des modalités nouvelles de « rendu de comptes » qui s'éloignent radicalement du modèle original. L'objet sur lequel des « comptes » sont rendus n'est pas une organisation, mais une politique publique, c'est-à-dire un programme d'action, qui coïncide rarement avec une structure administrative unique (Nioche, 2014). Une autre définition plus synthétique est donnée par la Société Française de l'Évaluation, qui définit l'évaluation comme une activité qui vise à produire des connaissances sur les actions publiques, notamment quant à leurs effets, dans le double but : de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur, et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts. au sens restreint de recherche évaluative, l'évaluation des politiques publiques pourra être définie comme une activité de sciences sociales orientée vers la collecte, l'analyse, l'interprétation et la communication d'informations sur le fonctionnement et l'efficacité des programmes (Revillard, 2021).

3. Le modèle rationnel et l'incrémentalisme :

Les travaux dans la tradition des chercheurs traitant le choix rationnel et ses dérivés dépassent très largement la question des politiques publiques. Leurs travaux recouvrent une variété de domaines comme la sociologie de l'action collective, le fonctionnement des systèmes démocratiques, l'économie , le marketing et la théorie des organisations …etc. Cependant, ce courant a contribué significativement dans l'analyse des politiques publiques dans des dimensions multiples, et a permis dans plusieurs contextes d'améliorer, le processus de prise de décisions par les pouvoirs publics, malgré les défaillances et les limites qu'il affiche.

Comme (Campbell, 1997) l'avait avancé: "*For instance, those following rational choice theory argue that self-intrested actors will make decisions and create institutions, often in response to exogenous changes in prices or preferences, that they believe are most likely to reduce their economic costs relative to the benefits gained".* Partant d'une analyse objective, Campbell (1997) explique que l'élaboration des politiques publiques est faite dans la poursuite de la maximisation des fonctions d'utilité des décideurs.

La perception de la rationalité peut prendre plusieurs dimensions. On met l'accent sur trois principales approches, qui forment des visions et des niveaux différents de la rationalité de l'action publique.

3.1.La rationalité complète :

L'un des modèles les plus utilisés dans le cadre des théories de l'action publique est *le public*

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 6-1 (2023), pp. 166-189.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

choice[6]. Ce modèle repose principalement sur la modélisation microéconomique, et vise, avant tout, à qualifier les relations entre l'État, le marché et les citoyens. Il représente le versant de public de l'économie néoclassique, sa thèse récurrente est celle d'un État optimal-minimal maximisant son efficience en réduisant son périmètre d'actions aux corrections des insuffisances du marché (Balme & Brouard, 2005).

Le noyau dur de la rationalité complète est l'accès à l'information parfaite, la capacité à anticiper avec certitude absolue et la maximisation de la fonction d'utilité des décideurs. Ce paradigme privilégie le critère de l'efficience économique, qui consiste à optimiser la rentabilité. Dans ce cadre, les décisions prises ne permettant pas au moins une péréquation entre les coûts marginaux et les bénéfices marginaux attendus sont en conséquence écartées du processus décisionnel (Lamari & Landry, 2003)

Cairney (2012) stipule qu'il est préférable de considérer l'élaboration des politiques publiques, comme un idéal dans lequel il faudrait viser « un processus » dans lequel les décideurs politiques identifient les problèmes, clarifient leurs objectifs et évaluent soigneusement les solutions avant de faire un choix (sur la base d'informations parfaites et loin de toute influence externe à l'instar des résistances de la part des fonctionnaires non élus chargés de la mise en œuvre).

Stewart (1993) révèle qu'à cause de la dominance de l'analyse économique dans le processus formel de délibération politique et de prise de décision politique, les modèles de choix rationnels du comportement humain sont placés au centre de nombreuses considérations pratiques en matière d'élaboration des politiques publiques. Pour Stewart, les individus rationnels étant considérés comme des abstractions maximisant l'utilité. En outre, le choix des outils politiques s'articule naturellement autour des deux composantes principales de l'approche rationnelle : l'incitation et la pénalité.

3.2.La rationalité limitée :

L'un des chercheurs ayant contribué significativement à faire progresser les connaissances dans la topographie conceptuelle du comportement rationnel dans l'analyse des politiques publiques est Herbert Simon. Tout au long de la vaste carrière d'Herbert Simon dans l'administration publique, la gestion d'entreprise, l'économie, la psychologie cognitive et la philosophie. Il a essayé d'ouvrir un Nouveau Monde de recherche scientifique dont l'objectif principal est de développer le modèle le plus efficace et le plus réaliste pour permettre aux décideurs de prédire les résultats futurs et améliorer leurs processus décisionnels.

Simon (1997) a pu démontrer que les problèmes d'ordre public sont des problèmes tellement complexes, que la résolution dépasse de loin les capacités cognitives humaines. Du coup, l'idée que ces problèmes peuvent faire l'objet d'une résolution analytique théorique, et parfaitement rationnelle devait être délaissée. Ainsi les individus chargés du processus décisionnel doivent s'adapter à ce constat d'imperfection des connaissances et de la faculté humaine limitée et loin d'être parfaite.

Simon met l'accent sur la variété des scénarios possibles qui s'ouvrent au raisonnement, en comparant ce processus à un jeu d'échecs devant lequel le joueur, aussi fort soit-il, ne peut calculer en avance tous les coups pour déterminer son choix, et doit donc, en plus des capacités

[6] *s'appuie sur une série de postulats empruntés à l'économie néoclassique (notamment celui de l'individualisme méthodologique et du choix rationnel) pour l'appliquer à la science politique : les décisions politiques ne résulteraient que de la somme de décisions individuelles, prises dans leur propre intérêt personnel par leurs auteurs. Alternativement qualifié de « théorie », d'« école » ou de « courant » de la pensée, le terme Public Choice apparu dans les années 1960, fait originellement référence à ce programme de recherche dont le texte fondateur est The Calculus of Consent publié en 1962 par James M. Buchanan (« Prix Nobel » d'économie 1986) et Gordon Tullock. Pour une présentation quasi-exhaustive de ce courant de recherche, Cf (Busch, 2019)*

de calcul dont il dispose, mobiliser son intuition, utiliser des opérations de simplification et d'approximation, et des modes de raisonnement qui lui sont propres et qui lui conduisent à une situation « satisfaisante » et non pas parfaite (Zittoun, 2017).

Simon (1997) a postulé que des facteurs environnementaux tels que l'incertitude vis-à-vis du futur, les coûts associés à l'acquisition des informations impactent significativement les comportements des décideurs. Il a également déclaré que l'asymétrie et la qualité de l'information peuvent contribuer à une vision irréaliste de la prise de décisions rationnelles. Ces limitations empêchent le décideur de prendre des décisions pleinement rationnelles basées sur la théorie classique de la "maximisation de l'utilité".

En partant des constats avancés par Simon, on a pu déduire que dans le monde réel, les décideurs ne prennent que des décisions satisfaisantes en utilisant une approche heuristique dans la recherche des alternatives d'actions. En fin de compte, dans une situation donnée, quel que soit le désir du décideur d'être rationnel, et peu importe le niveau d'effort qu'il mobilise, il prend des décisions de satisfaction personnelle plutôt que des décisions d'optimisation absolue (Kalantari, 2010).

Le modèle de la rationalité limitée tel que Simon l'a forgé est le fruit d'une réflexion de plusieurs travaux de recherche portant sur la rationalité décisionnelle et ses limites. Au départ, Simon était plutôt dans une optique tayloriste émanant de la théorie des organisations, en misant principalement sur l'idée de rentabilité et d'efficacité au travail. Taylor développe un certain nombre de théories qui vont amener à développer le travail à la chaine. Simon se dit qu'il faudrait faire une sorte de taylorisation de l'administration en général, et du processus de prise de décision publique en particulier.

Cette nouvelle approche , consiste à changer la perception de la rationalité, en priorisant la compréhension du processus de décision et de saisir le raisonnement à l'œuvre au lieu de s'attarder à évaluer la décision en tant que résultat à l'aune d'un critère objectif d'optimalité (c'est-à-dire mesuré par des outils de la logique et des mathématiques). il s'agit de remplacer la rationalité globale de l'Homoeconomicus, dont la rationalité est absolue, par un type de comportement rationnel compatible avec l'accès à l'information et les capacités de calcul dont disposent effectivement les organismes publics et les Hommes qui les gèrent (Gouin & Harguindéguy, 2010).

On peut qualifier cette approche décisionnelle de « réaliste », vu qu'elle est relativement plus attentive aux différentes exigences demandées pour monter une politique publique « parfaite ». Elle laisse plus de place à l'apprentissage et à la flexibilité. Cette rationalité s'apparente à une autre forme de rationalité appelée l'incrémentalisme.

3.3.L'incrémentalisme :

L'incrémentalisme est une approche qui consiste à apporter de grands changements aux différentes politiques ou lois en y apportant de petites modifications au fils de temps. Ce modèle est également connu sous le terme gradualisme, car il consiste principalement à adopter des changements graduels plutôt que des changements radicaux, pour monter, modifier et améliorer les politiques publiques.

Cette approche, suggère que tout problème pouvant survenir lors de l'exécution d'une action publique peut être résolu un par un, au moment où il se présente. L'incrémentalisme peut être décrit au mieux par l'axiome suivant : *« Comment mange-t-on un éléphant ? Une bouchée à la fois ! »*

Le principe central de l'incrémentalisme stipule que les politiques publiques évoluent le plus souvent de façon graduelle et par un mécanisme de petits pas. Au fondement de cette thèse, l'argument avancé par cette approche consiste à dire que les décideurs politiques réalisent généralement des changements de l'action publique qui ne modifient que marginalement la situation en cours ou le statu quo.

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 6-1 (2023), pp. 166-189.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

Lindblom (1958) est considéré comme le père fondateur de l'incrémentalisme comme approche d'analyse des politiques publiques. Dans son fameux travail, « the science of muddling through », Lindblom a illustré que les décisions prises par les individus représentants les organes publics ayant la légitimité et l'obligation, d'agir face à un problème faisant partie de leur agenda, doivent être intégrées aux décisions des autres pour former la mosaïque de la politique publique.

En analysant la théorie rationnelle de la prise de décision qui stipule que le décideur prend ses décisions sur la base des objectifs définis avec précision et classés par ordre de priorité dès qu'un problème est survenu. Lindblom (1958), considère cette approche comme «un idéal», dont on peut certes tenter de se rapprocher, mais qui reste le plus descriptif du processus de décision réel.

Cette intégration des décisions individuelles est devenue la préoccupation majeure de la théorie de l'organisation, et la façon dont les individus prennent des décisions affecte nécessairement la façon dont ces décisions sont le mieux intégrées à celles des autres. En outre, la méthode de prise de décision est liée à l'attribution de la responsabilité de la prise de décision, en répondant à la simple question : *qui doit prendre quelle décision ?*

Selon cette approche, un enjeu ou un problème public n'est que rarement évalué et pris en considération par les acteurs politiques comme une question fondamentalement nouvelle, qui nécessite une analyse complète et reprise à la base. En temps ordinaire, et face aux problèmes complexes, un décideur public n'a pas les capacités de reconsidérer de façon systématique les objectifs globaux des politiques en question, les raisonnements et les valeurs qui les ont justifiés ou l'ensemble des alternatives et des conséquences qui pourraient être envisagées. Les décisions prises tendent en conséquence à être fortement orientées par les politiques, les valeurs et les comportements qui sont déjà en vigueur.

Tout changement radical, toute révolution ou, même, toute réforme substantielle des politiques préalablement menées paraissent dès lors improbables. Les décisions prises provoquent plutôt de petits ajustements marginaux, ou incrémentaux, qui visent à améliorer une action publique existante, sans réellement la remettre en question. L'incrémentalisme a été développé pour permettre une meilleure compréhension du processus décisionnel en réaction aux modèles proposés par les théories sur la rationalité.

L'incrémentalisme est survenu pour remédier aux insuffisances et aux défaillances adossées aux autres approches d'analyse des politiques publiques, il offre une critique puissante du modèle des étapes et remet ainsi en question les commentaires classiques sur les politiques publiques. Plutôt que des décideurs de haut niveau qui prennent des décisions rationnelles et ordonnent à des bureaucrates de niveau inférieur et à d'autres organismes publics de les mettre en œuvre, les décideurs politiques interagissent et aucun d'entre eux ne domine.

L'incrémentalisme répond parfaitement à la critique selon laquelle la politique est un processus séquentiel, car il ne suppose pas que la prise de décision est linéaire. Le modèle de Lindblom corrige le biais descendant des théories de mise en œuvre, car il suppose qu'une grande variété de décideurs interagissent pour produire la politique (John, 1998).

Suivant l'apparition de l'approche incrémentale, les théoriciens ont développé un certain nombre de modèles. Bien que ces modèles se distinguent sur certains aspects, ils intègrent systématiquement une analyse qui consiste à considérer un nombre limité d'alternatives, lesquelles visent à modifier le statu quo d'une manière uniquement graduelle. Rajagopalan & Rasheed (1995) ont met l'accent sur les deux modèles les plus utilisés dans le cadre de l'analyse incrémentale des politiques publiques, à savoir : l'incrémentalisme disjoint et l'incrémentalisme logique.

3.3.1. L'incrémentalisme disjoint

Le modèle d'incrémentalisme disjoint considère l'élaboration des politiques comme un processus conscient et proactif, soutenue par l'existence d'une vision forte et centrale, il vise avant tout à obtenir un accord social en minimisant les conflits. Cependant, l'incrémentalisme logique intègre des éléments de planification logique.

Le modèle d'incrémentalisme disjoint , aussi appelé modèle du « gradualisme segmenté », est celui proposé par le père fondateur Lindblom, pour expliquer les prises de décisions au sein des gouvernements. Ce modèle réfère à une succession d'approximations visant à résoudre un problème, plutôt qu'à une programmation exacte, et suppose que les décideurs suivent un processus graduel et par palier, fondé sur une rationalité *a posteriori* (Bérard, 2012). Ce modèle s'applique principalement aux systèmes ouverts, dans lesquels il est impossible *a priori* de définir ni pleinement comprendre l'ensemble des variables impactant une décision. Du coup, la prise de décision est faite dans selon une logique adoptive et réactive.

3.3.2. L'incrémentalisme logique

L'incrémentalisme logique a été développé sur la base de l'étude de la formulation des stratégies dans des structures avec une taille et complexité relativement grande. Ce modèle vise à atteindre la meilleure décision à travers une rationalité décisionnelle durant la phase de formulation des politiques, et une rationalité d'action matérialisée par l'implication des acteurs publics et sur leur coopération.

Le fondateur de l'approche incrémentale logique Quinn *(*1980*),* affirme, en s'inspirant du management des grandes structures privées, que les dirigeants de ces structures ont tendance à développer les stratégies les plus importantes par des processus que ni les paradigmes de planification formels ni les théories du pouvoir et des comportements n'expliquent d'une manière adéquate. Ces dirigeants combinent habilement des techniques analytiques formelles, comportementales et politiques de pouvoir afin de créer une cohésion et un mouvement progressif vers des objectifs largement définis, qui sont également affinés en permanence à fur et à mesure que de nouvelles informations et données apparaissent.

3.3.3. Benchmark entre l'incrémentalisme disjoint et l'incrémentalisme logique

Partant du même principe de gradualité dans le montage et l'élaboration des politiques publiques, les deux approches incrémentales ont certainement une multitude de similarités et de points de convergence, mais aussi des divergences qui distinguent chacune des deux approches de l'autre.

(Rajagopalan & Rasheed, 1995) proposent un benchmark entre les deux approches, en mettant l'accent sur une variété d'aspects et stades de prise de décision :

Tableau 1 : Benchmark entre l'incrémentalisme disjoint et l'incrémentalisme logique

Caractéristiques	**Incrémentalisme disjoint**	**Incrementalisme logique**
Facteurs contextuels et organisationnels	Pouvoir dispersé, valeurs conflictuelles, interdépendances, manque d'autorité perspective	Sous-systèmes interdépendants, prise de décision définie, autorité perspective formelle et informelle, insuffisance informationnelle
Nature de l'environnement	Stable et relativement prévisible	Dynamique et relativement imprévisible
Structure des objectifs et des valeurs	Diffus, partisans, valeurs conflictuelles et dissimulées	Objectifs communs définis grossièrement, valeurs dissimulées
Processus de coordination	Adaptatif, ajustement mutuel partisan	Planifié

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 6-1 (2023), pp. 166-189.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

Objectifs opérationnels	Accord social, limitation des conflits	Apprentissage interactif, limitation de l'incertitude
Mécanismes de support	Décideurs multiples	Réseaux informationnels formels et informels
Domaines d'application	Politiques incrémentales, changements mineurs avec faible compréhension	Décisions stratégiques , changements importants avec faibles compréhensions

Source :(Rajagopalan & Rasheed, 1995)

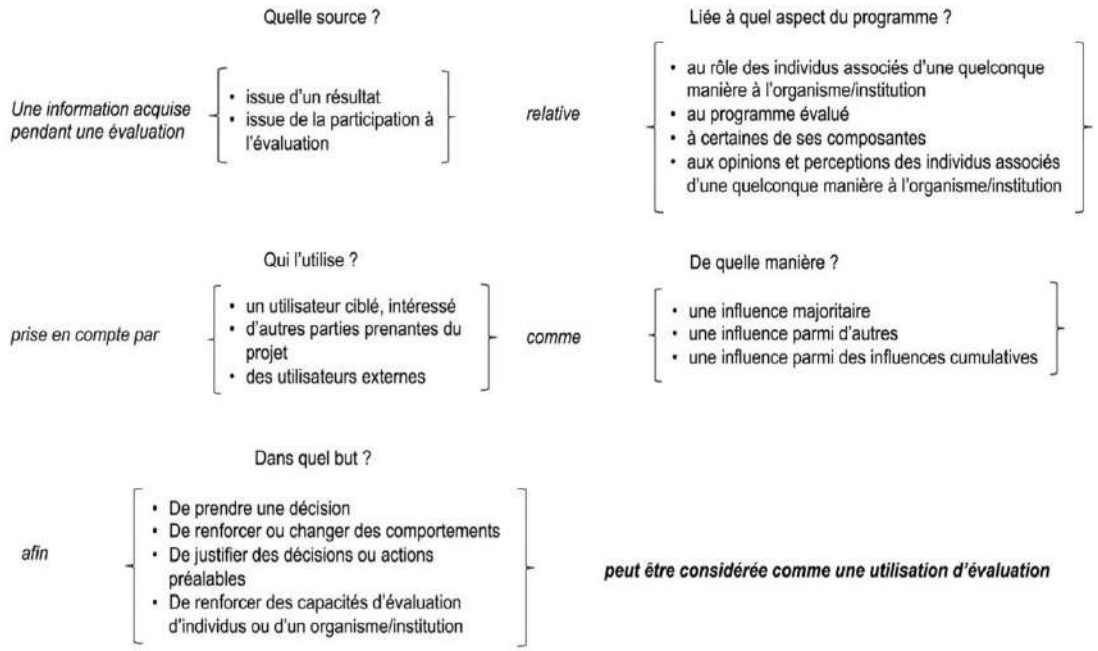
4. L'évaluation des politiques publiques : une nécessité accrue dans l'analyse des politiques publiques :

L'évaluation des politiques publiques entre dans un vaste champ des pratiques visant à « mesurer » et à améliorer la performance des institutions publiques (Barbut et al., 2020). Cependant, cette évaluation est toujours conçue comme un exercice difficile. De nombreuses embûches attendent les évaluateurs, pouvant fausser et décrédibiliser une évaluation ne respectant pas un protocole rigoureux (Langot & Petit, 2020). L'évaluation des politiques publiques comme démarche scientifique a été investie par une pluralité de disciplines à l'instar des sciences de l'éducation, la santé publique, la sociologie, les sciences politiques, l'économie et pleine d'autres domaines (Revillard, 2021)

4.1.Les objectifs de l'évaluation

Une définition synthétique mettant l'accent sur l'usage de l'évaluation a été proposée par (Alkin & King, 2017) comme il est visé ci-dessous :

Figure 2 : Définition de l'utilisation de l'évaluation

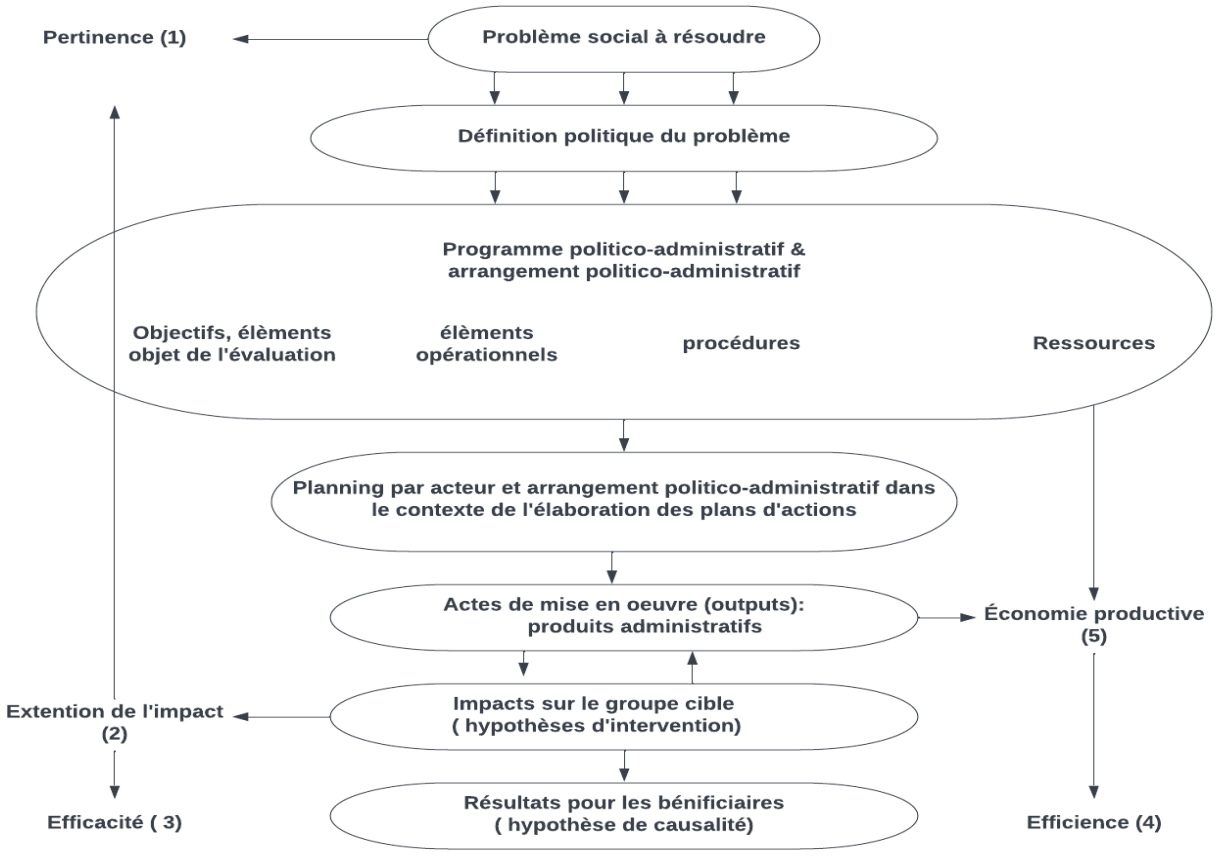


Source : (Alkin & King, 2017)

L'usage de l'évaluation des politiques publiques, peut avoir plusieurs finalités, comme l'aide à la prise de décision afin de booster les résultats des organisations, des politiques et des programmes. Pour (Weiss, 1999), l'objectif commun de l'évaluation est d'aider les personnes et les organisations à améliorer leurs plans, leurs politiques et leurs pratiques. Si la motivation

est en partie d'enrichir le réservoir mondial de connaissances, les évaluateurs espèrent également influer sur la manière dont les organismes publics, les organisations à but non lucratif, les entreprises et les industries abordent les problèmes de la société. L'évaluation, peut aussi jouer le rôle de collecteur d'informations pertinentes, pour les praticiens et décideurs afin qu'ils puissent reconsidérer leurs décisions, concernant les situations faisant appel à l'initiation d'une politique publique. Cette évaluation peut impliquer la poursuite ou l'arrêt d'un programme. Elle peut aussi impliquer son expansion et son institutionnalisation dans d'autres organisations ou lieux, ou elle peut recommander une ou plusieurs modifications des éléments du programme. En outre, les politiques publiques sont de plus en plus complexes : elles font intervenir un nombre assez important, et toujours croissant d'acteurs. Les interventions économiques et sociales génèrent, pour la plupart, des effets de hasard dont la mesure est essentielle pour apprécier l'efficacité et l'efficience d'une politique (Migaud, 2013). Pour Bozio (2015), il s'agit d'approfondir les connaissances des décideurs sur la façon dont les dispositifs institutionnels existants (les instruments des politiques publiques) atteignent, ou n'atteignent pas leurs objectifs initiaux. En sus de vouloir mesurer l'impact des politiques, ce qui permet d'en comprendre les mécanismes afin d'élaborer d'autres dispositifs qui permettent plus directement de répondre à l'objectif initial. (Peter et al., 2007), font une distinction entre trois types de critères pour apprécier les effets d'une politique publique . Le premier, est l'étendue des effets qui analyse si les impacts sont déclenchés comme prévu par le programme politico-administratif, les plans d'action et les résultats produits. Deuxièment, l'efficacité qui met en relation les résultats observables avec les objectifs visés . Finalement, l'efficience qui compare les résultats obtenus avec les ressources utilisées. La figure 1, synthétise les critères d'appréciation d'une politique publique ainsi que son enchainement chronologique.

Figure 3 : L'enchainement chronologique d'appréciation d'une politique publique



***Source : Auteur reprise de* (Peter et al., 2007)**

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 6-1 (2023), pp. 166-189.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

4.2.Les méthodes d'évaluation des politiques publiques

4.2.1. Une variété de méthodes qui se développent en continu :

L'un des principaux défis majeurs auquel est confrontée l'évaluation est d'identifier le *contrefactuel*, c'est-à-dire la situation qui aurait prévalu sans cette politique ou avec une politique alternative. Le problème fondamental de l'évaluation est que ce contrefactuel n'est, en pratique, jamais observé.

En tant que pratique de recherche appliquée, la démarche d'évaluation a constitué un creuset d'innovation méthodologique pour les sciences sociales. Une panoplie de méthode est à la portée des évaluateurs, toutes ces méthodes visent (et ne seront utilisables que si elles le font) à délivrer une estimation proche de la réalité de l'impact causal de la politique en question. À noter qu'une bonne évaluation reposera avant tout sur le bon usage des différentes techniques disponibles, au vu des contraintes spécifiques à chaque situation, et à chaque composante de la politique étudiée. Les évaluations peuvent tester plusieurs modalités d'intervention pour sélectionner celles qui sont les plus efficaces en termes d'impact ou de moyens pour toucher une population donnée (Parienté, 2008). Parmi les apports de la pratique d'évaluation, on peut citer le recours aux méthodes d'analyse coûts-bénéfices, les analyses qualitatives, les régressions économétriques, les évaluations d'impact expérimentales et quasi-expérimentales et les méthodes mixtes. Ces méthodes s'accordent en fonction du moment appréhendé et varient en fonction des spécificités de la politique considérée, ainsi que du contexte général dans lequel elles ont été confectionnées. Elles s'appliquent à des niveaux géographiques variables, du local au national, et à tous les champs de l'action publique. Elles dépendent également des objectifs poursuivis ; pertinence, impact, efficience ou cohérence de l'action publique (Lévy & Bozio, 2019).

Cependant, et malgré le nombre important d'avantages dont disposent ces méthodes, elles ne sont pas toujours aptes à évaluer correctement les politiques publiques soit à cause de la nature de la politique ou du programme, soit à cause d'un manque de données concernant son implantation et ses effets. La mise en place d'enquêtes statistiques pour évaluer l'action de l'État n'est pas neutre, mais implique une série de problématisations et de choix qui véhiculent des représentations de ce que doit être l'action de l'État (Penissat, 2011). Tel qu'il est le cas pour toutes les disciplines, l'innovation est survenue pour combler les manques relatifs aux différents outils d'évaluation, et pour apporter des éléments de réponses aux besoins des décideurs, ainsi pour accompagner les mutations et les préférences qui caractérisent les politiques publiques à chaque période.

Tableau 2 : Paradigme de l'aide et « gold standards » de l'évaluation

Période	Paradigme dominant de l'aide	Méthode d'évaluation promue	Discipline dominante
Années 1960	Priorité donnée aux infrastructures et à l'agriculture	Analyse coûts-bénéfices (ex ante)	Finance
Années 1970	Réorientation vers les secteurs sociaux(éducation, santé)	Analyse qualitative	Sciences sociales
Années 1980	Restauration du cadre macroéconomique et ajustement structurel	Modèle macroéconomique	Macroéconomie
Années 1990	« Fatigue de l'aide » :accent mis sur l'efficacité de l'aide et des critères d'allocation fondés sur la bonne gouvernance	Analyse qualitative et régressions économétriques	Macro-économétrie et sciences sociales
Années 2000	Priorité au bas de l'échelle (« bottom of the pyramid »), mais des ambitions	Évaluations d'impact expérimentales/	

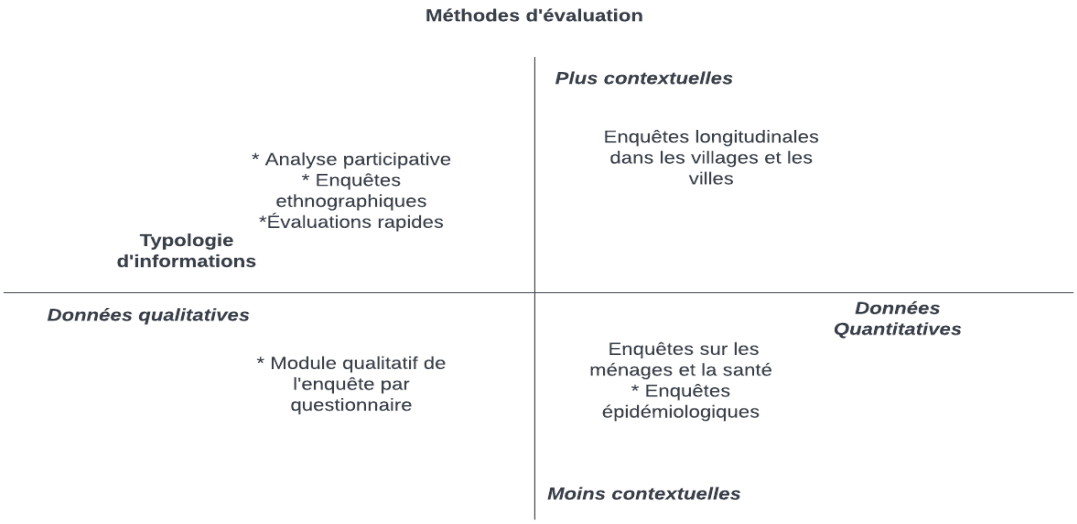
	contradictoires : une aide modeste (« réduire la pauvreté à petits pas ») ou une aide ambitieuse)	quasi-expérimentales ; gestion axée sur les résultats	Microéconomie ; statistique
Post 2015	L'aide comme catalyseur /outil de politique publique globale ?	Analyse qualitative et quantitative	Pluridisciplinarité

Source :(Morra-Imas & Rist, 2009) & (Penissat, 2011)

Les termes "qualitatif" et "quantitatif" font référence au type de données générées par le processus de recherche. Les méthodes dites quantitatives produisent des données chiffrées, tandis que les approches qualitatives tendent à produire des données exprimées en prose ou sous forme de texte. Afin de produire différents types de données, la recherche qualitative et la recherche quantitative ont tendance à utiliser différentes méthodes (Garbarino & Holland, 2009).

En procédant à la distinction qualitative/quantitative relative aux types de données (Hentschel, 1999) analyse les méthodes en fonction de leur contextualité, c'est-à-dire dans quelle mesure elles tentent de comprendre le comportement humain dans l'environnement social, culturel, économique et politique d'une communauté. Toute combinaison de méthode (contextuelle/non contextuelle) et de données (quantitative/qualitative) est une source primaire et unique pour répondre aux différents besoins d'information.

Figure 4: Les méthodes d'évaluation des politiques publiques en fonction de leur contextualité



Source : Auteur reprise de (Garbarino & Holland, 2009) inspiré des travaux de (Hentschel, 1999)

4.2.2. Les méthodes quantitatives

Il existe une panoplie de méthodes d'évaluation des effets des politiques publiques qui sont qualifiées de quantitatives. Cependant les approches qui sont actuellement très mobilisées pour mesurer objectivement l'effet des politiques sont l'approche expérimentale et l'approche pseudo-expérimentale (Blanchet et al., 2016).

4.2.2.1. L'approche expérimentale

Le développement remarquable de la statistique et de l'économétrie, ainsi que les avancées récentes dans le data science, Big Data et les solutions informatiques utilisées par les sciences sociales pour mieux analyser les données relatives aux phénomènes sociaux, ont conduit au développement de méthodes expérimentales appliquées à l'évaluation des politiques publiques. L'objectif ultime desdites méthodes et d'identifier objectivement et numériquement les effets causaux des politiques et programmes objets de l'évaluation. L'évaluation expérimentale d'une

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 6-1 (2023), pp. 166-189.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

politique publique utilise le même principe que les essais cliniques en médecine : au sein de la population deux groupes sont sélectionnés par tirage aléatoire, l'un bénéficie de la mesure et l'autre non. L'impact de la mesure s'obtient en comparant ex-post le groupe d'agents bénéficiaires au groupe de non-bénéficiaires (Chabé-Ferret et al., 2017). Il s'agit ainsi de comparer la situation d'un groupe de bénéficiaires (parfois appelé groupe de traitement en référence au vocabulaire des sciences médicales dont ces méthodes sont issues) d'une intervention à celle d'un groupe dit de contrôle, le plus comparable possible ex ante au groupe de bénéficiaires (Pamies-Sumner, 2014). Cette méthode classique en sciences sociales suppose le tirage au sort aléatoire préalable de deux échantillons rigoureusement conçus comme comparables selon les caractéristiques observables des individus qui les composent (Barbier, 2017). Cette approche se distingue de toute autre démarche évaluative par l'affectation aléatoire des individus éligibles aux deux groupes (groupe de traitement et groupe de contrôle). Le recueil d'informations sur ces deux groupes peut se faire sur une base longitudinale et permet la comparaison en tout point du temps de la situation des participants avec celle de leurs homologues (Perez, 2009).

4.2.2.2. L'approche pseudo-expérimentale :

Cette approche s'appuie sur les vulnérabilités des politiques antérieures ou présentes pour approcher les conditions de l'expérimentation aléatoire contrôlée (Blanchet et al., 2016). Contrairement aux approches expérimentales, la limite associée aux approches pseudo-expérimentales est qu'elles ne produisent que des évaluations *ex post* effectuées à la fin, ou après la fin, d'une action, d'une intervention publique, elles ne délivrent que des messages locaux sur l'effet des dispositifs qu'elles examinent en négligeant les effets de bouclage. Ces messages peuvent enrichir l'évaluation *ex ante* qui est faite avant le lancement du programme ou de la politique (Mykhalovskiy et al., 2018). Pour (Baslé et al., 2018), cette approche évalue une politique en situation de vie réelle, directement lors de sa mise en œuvre sur la population cible. Elle compare les bénéficiaires de l'intervention publique avec les non-bénéficiaires et, si des biais sont présents, utilise des méthodes spécifiques permettant de réduire les différences entre les groupes et d'isoler l'effet de l'intervention. Les méthodes quasi-expérimentales prennent quatre formes :la méthode de la différence de différences (ou double différence), la régression en discontinuité, l'appariement par score de propension et la méthode des variables instrumentales.

4.2.3. Les méthodes qualitatives d'évaluation des politiques publiques :

Si l'influence d'une politique publique sur une population donnée donne lieu à des observations quantitatives, l'utilisation de méthodes qualitatives, issues notamment de la sociologie et de l'anthropologie, s'est également développée dans le domaine de l'évaluation (Lévy & Bozio, 2019). La recherche qualitative n'a décidément rien à voir avec la transformation des expériences humaines sous forme numérique dans le but de générer des statistiques de représentation, de raisonnement et d'analyse. Les chercheurs utilisant ces méthodes travaillent avec des données basées sur le langage et des représentations visuelles afin de comprendre la qualité ou la nature des phénomènes sociaux, et non pas leur quantité. En effet, les progrès dans l'utilisation des mesures de qualité et d'impact ont suivi une trajectoire qui s'éloigne de l'utilisation irréfléchie de métriques quantitatives standardisées, sans tenir compte de l'interprétation par des pairs experts, pour s'orienter vers la triangulation des données quantitatives, l'analyse contextuelle et l'attribution d'une valeur renouvelée et accrue au jugement des pairs, combinée aux perspectives des parties prenantes (Donovan, 2007). L'évaluation qualitative est moins formaliste, plus axée sur l'introspection, plus holistique et plus naturaliste. Pour évaluer les résultats, elle ne part plus d'une définition formelle des objectifs du programme, mais considère plutôt ce dernier comme un tout, et c'est à partir de ce

tout que le processus s'enclenche (Beaudoin et al., 2021). Il reste à noter que, l'analyse qualitative par rapport à l'approche quantitative, cherche à évaluer les impacts potentiels que le programme peut générer, les mécanismes d'application et les avantages constatés. Tandis que les résultats quantitatifs peuvent être généralisés, les résultats qualitatifs ne peuvent pas l'être (Hadefi & Elagag, 2020) . Les méthodes qualitatives adoptent des investigations approfondies sur des échantillons représentatifs pour mieux connaitre les perceptions et les pratiques des acteurs du terrain. Elles permettent des analyses détaillées sur le contexte local et l'environnement institutionnel (Desplatz & Ferracci,
2016). L'approche qualitative prend plusieurs formes, les plus utilisées sont :

⇒ **Les entretiens des acteurs :**

Cette méthode permet de récolter et d'analyser plusieurs éléments : l'avis, l'attitude, les sentiments, les représentations de la personne interrogée. Cette méthode permet de récolter et d'analyser plusieurs éléments : l'avis, l'attitude, les sentiments, les représentations de la personne interrogée. Il existe trois types d'entretiens, le premier est l'entretien directif, aussi appelé « entrevue normalisée » a une structure préétablie, et plutôt stricte relativement aux autres types. Le second est l'entretien semi-directif ou entretien qualitatif, qui se base sur des interrogations assez généralement formulées et ouvertes. Le dernier est l'entretien non directif ou libre, Cet entretien se caractérise par le fait d'être une approche libre et large du sujet. Comme son nom l'indique, l'interviewer ne dirige pas l'entretien. C'est l'interviewé, qui compte tenu de la liberté de ses réponses « mène » les débats et va où il veut.

⇒ **L'observation directe de l'enquêteur :**

Cette méthode est trop souvent utilisée comme complément, des autres approches d'évaluation. L'utilisation de l'observation comme méthode d'enquête essaye de réduire le fossé souvent décrit entre pratiques « réelles » et pratiques déclarées par les personnes interrogées. Elle permet à l'évaluateur de s'immerger dans l'organisation, en qualité d'observateur et sans intervention directe. L'enquêteur peut ainsi observer les acteurs en situation, leurs pratiques et comment ils interagissent. Cette méthode peut parfois aboutir à des constats qui contredisent ce que les acteurs affirment lorsqu'ils sont interrogés.

⇒ **Les études de cas ou monographies :**

Appelée aussi 'étude monographique est une étude approfondie, exhaustive, portant sur un sujet précis et limité. Il s'agit principalement, de restituer ou créer une mosaïque d'information avec (ou à partir de) tout type de supports, principalement l'observation, mais aussi des entretiens, des rapports, des bases de données, des cartes, des plans…etc. Pour (Latzko-toth, 2009), une étude de cas est une recherche empirique orientée par un cadre théorique existant, qui traite un phénomène contemporain dans son contexte, tout en séparant l'un de l'autre (le phénomène et le contexte), cette étude comporte une abondance de variables pertinentes , en s'appuyant sur de multiples éléments de preuve qui doivent converger.

5. Conclusion

En guise de conclusion, après avoir analysé la littérature portant sur les deux principaux modèles des politiques publiques ainsi que leurs dérivés, on peut déduire que les sciences sociales en ce qui concerne les politiques publiques sont marquées jusqu'à ce jour, par des désaccords flagrants, notamment sur les principales raisons justifiant les comportements des décideurs politiques. Les chercheurs inscrivent généralement leurs recherches dans une logique de compréhension ou de perspective théorique, c'est ce que l'on a appelé « *modèle ou approche*».

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 6-1 (2023), pp. 166-189.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

Le premier modèle est celui des étapes, qui est une représentation du processus d'élaboration de la politique en question, commençant par sa conception jusqu'à la phase de son évaluation. Il s'agit avant tout d'une description de ce qui se passe, plutôt que d'une explication, mais il permet également d'orienter facilement les analystes vers des aspects importants des processus d'élaboration des politiques. Autrement dit, le modèle des étapes met en évidence la logique procédurale de la prise de décision publique, de la définition des objectifs à l'évaluation.
Cependant, le second modèle assimilée la méthode classique pour étudier une politique publique consiste à, sélectionner un modèle idéal (de la politique) et le comparer au monde réel. Cette approche se base trop souvent sur le concept de rationalité. Dans ce cadre le modèle rationnel tente d'analyser exhaustivement et minutieusement toutes les alternatives, de prendre en compte toutes leurs conséquences et de choisir, in fine, la meilleure alternative. Il se préoccupe d'une façon « optimale » et « parfaite » d'organiser les décideurs afin d'assurer un flux d'informations crédible et pertinent, avec une haute précision des feedbacks.
Quant à l'évaluation des politiques publiques, la littérature nous a démontré l'importance de l'évaluation dans le processus de mise en place des politiques publiques. Les parties prenantes de l'évaluation doivent être conscientes des défis qui sont encore posés pour que cette démarche nécessaire à la *bonne* mise en place d'une politique ou d'un programme public. Ensuite, la multitude des objectifs associés à l'évaluation des politiques publiques, du fait que les usages de l'évaluation diffèrent d'une politique à une autre, d'un évaluateur à un autre et d'un contexte à un autre .
Finalement, l'accent a été mis sur la panoplie d'outils dont dispose l'évaluateur pour mesurer l'effet d'une politique. Il démontre aussi que les approches quantitatives de mesure de l'impact et approches qualitatives peuvent être mobilisées de manière complémentaire pour évaluer les expérimentations. Ces approches donnent parfois des résultats contrastés, particulièrement intéressants parce qu'ils montrent pourquoi il est possible qu'un dispositif donne satisfaction à ses acteurs et bénéficiaires, sans qu'un impact chiffré significatif soit détectable.
Bien que ces approches se complètent, elles sont parfois contradictoires. Chaque approche prétend expliquer pourquoi les politiques diffèrent entre les secteurs et les pays, et pourquoi certaines politiques sont stables et d'autres, changeantes, bien, que la plupart des chercheurs n'abordent généralement qu'un seul de ces problèmes à la fois.

Références

(1). Alkin, M. C., & King, J. A. (2017). Definitions of Evaluation Use and Misuse, Evaluation Influence, and Factors Affecting Use. *American Journal of Evaluation*, *38*(3), 434–450. https://doi.org/10.1177/1098214017717015
(2). Balme, R., & Brouard, S. (2005). Les Conséquences Des Choix Politiques : Choix Rationnel et Action Publique. *Revue Francaise de Science Politique*, *55*(1), 33–50. https://doi.org/10.3917/rfsp.551.0033
(3). Barbier, J. (2017). *Évaluations « expérimentales » : quelques leçons de l'histoire.* 19–31.
(4). Barbut, L., Berriet-solliec, M., Péguy, T., Barbut, L., Berriet-solliec, M., Péguy, T., & De, L. (2020). *L ' évaluation de politique publique : un exemple de pratique d ' amélioration des institutions publiques en tension entre efficience et pluralisme To cite this version : HAL Id : hal-02808782*.
(5). Baslé, M., Josselin, J., & Le Maux, B. (2018). *Dispositifs d'évaluation des politiques publiques et des programmes : connaissances de base, choix des méthodes, sociogramme des acteurs et études de cas*. 1–63.
(6). Beaudoin, A., Lefrançois, R., & Ouellet, F. (2021). *Service social Les pratiques évaluatives : enjeux , stratégies et principes André Beaudoin Richard Lefrançois*.

(7). Becker, G. S. (1985). Public policies, pressure groups, and dead weight costs. *Journal of Public Economics*, *28*(3), 329–347. https://doi.org/10.1016/0047-2727(85)90063-5
(8). Bérard, C. (2012). *La démarche décisionnelle dans les systèmes complexes : incrémentalisme et rationalités*.
(9). Blanchet, D., Hagneré, C., Legendre, F., & Thibault, F. (2016). Évaluation des politiques publiques, ex post et ex ante: L'Apport de la microsimulation. *Revue Economique*, *67*(4), 685–696. https://doi.org/10.3917/reco.674.0685
(10). Bochel, C., & Bochel, H. (2017). *Making and Implementing Public Policy Key Concepts and Issues*.
(11). Bongrand, P., Laborier, P., Bongrand, P., & Laborier, P. (2021). *L ' entretien dans l ' analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? To cite this version : HAL Id : hal-03184826*.
(12). Bozio, A. (2015). L'évaluation des politiques publiques : enjeux, méthodes et institutions. *Revue Française d'économie*, *Volume XXI*(4), 59–85. https://doi.org/10.3917/rfe.144.0059
(13). Busch, A. (2019). *A brief history of public policy since the New Deal*.
(14). Cairney, P. (2012). Understanding Public Policy. In *Understanding Public Policy*. https://doi.org/10.1007/978-0-230-35699-3
(15). Campbell, J. (1997). *Mechanisms of Evolutionary change in Economic Governance: Interaction, Interpretation and Bricolage*.
(16). Chabé-Ferret, S., Dupont-Courtade, L., & Treich, N. (2017). Évaluation des Politiques Publiques : Expérimentation randomisée et méthodes quasi-expérimentales. *Economie et Prevision*, *211–212*(2), 1–34. https://doi.org/10.3917/ecop.211.0001
(17). Desplatz, R., & Ferracci, M. (2016). *Comment évaluer l ' impact des politiques publiques ?*
(18). Donovan, C. (2007). The qualitative future of research evaluation. *Science and Public Policy*, *34*(8), 585–597. https://doi.org/10.3152/030234207X256538
(19). Dye, T. R. (2013). *Understanding Public Policy 14th Edition*.
(20). Erkel-Rousse, H. (2014). Méthodes économétriques d ' évaluation des politiques publiques - Introduction –. *Économie & Prévision*. https://doi.org/10.3917/ecop.204.0001
(21). Garbarino, S., & Holland, J. (2009). *Quantitative and Qualitative Methods in Impact Evaluation and Measuring Results Issues Paper* (Issue March).
(22). Gouin, R., & Harguindéguy, J.-B. (2010). Retour de la ‘‘ rationalité limitée ” et cognition forte : enjeux et intérêts pour le renouvellement de l 'analyse des politiques publiques. *10e Congrès de l'ASFP, Section 39: Les Mobilisations Ethnolinguistiques En Europe, Axe 1 : Les Concepts et Les Approches : Flux et Reflux, Sep 2009, Grenoble, France*.
(23). Hadefi, A. Z., & Elagag, M. (2020). *Techniques d'évaluation des politiques publiques : Une revue de littérature*. *7*(2), 9–19.
(24). Hai, D. P. (2013). *Process of public policy formulation in developing countries*. 1–12.
(25). Hentschel, J. (1999). Contextuality and data collection methods: A framework and application to health service utilisation. *Journal of Development Studies*, *35*(4), 64–94. https://doi.org/10.1080/00220389908422581
(26). Hoefer, R. (2021). The Surprising Usefulness of the Policy Stages Framework. *Journal of Policy Practice and Research*, *2*(3), 141–145. https://doi.org/10.1007/s42972-021-00041-2
(27). Howlett, M., & Ramesh, M. (2003). Studying Public. *Studying Public Policy: Policy Cicle Adn Policy Substystem* , *444*, 185–206.
(28). Jagers, S. C., Matti, S., & Nordblom, K. (2016). *How Policy Legitimacy Affects Policy*

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 6-1 (2023), pp. 166-189.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

Support Throughout the Policy Cycle. *November*, 1–37. https://gupea.ub.gu.se/handle/2077/50725

(29). John, P. (1998). *Analyzing public policy*.

(30). Juan Lorenzo, E. C. (2010). *L'ÉCONOMIE POLITIQUE DU DISPOSITIF DU FOGAIN (1953-1989): LES LEÇONS DE L'EXPÉRIENCE POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES D'APPUI AU FINANCEMENT DES ENTREPRISES AU MEXIQUE* (Vol. 34).

(31). Kalantari, B. (2010). Herbert A. Simon on making decisions: Enduring insights and bounded rationality. *Journal of Management History*, *16*(4), 509–520. https://doi.org/10.1108/17511341011073988

(32). Kasali, R. (2014). *Implementation and Public Policy by Daniel A . Mazmanian ; Paul A . Sabatier Review by : Charles M . Lamb*. *17*(1), 521.

(33). Kubler, D., & de Maillard, J. (2009). Analyser les politiques publiques. *Analyser Les Politiques Publiques*.

(34). Kübler, D., & Maillard, J. de. (2010). *Analyser les politiques publiques Ce document est la propriété exclusive de*. www.pug.fr

(35). Lamari, M., & Landry, R. (2003). Contexte socio-politique de la prise de décision dans le domaine de la préservation de l'environnement. *Environnement et Santé Publique - Fondements et Pratiques*, 957–974.

(36). Langot, F., & Petit, P. (2020). Évaluation Des Politiques Publiques. *Revue Française d'économie, Vol. XXXV*(1), 3–18. https://doi.org/10.3917/rfe.201.0003

(37). Latzko-toth, G. (2009). L ' étude de cas en sociologie des sciences et des techniques. In *Archives* (Issue NOTE 2009-03).

(38). Levêque, A. (2005). La sociologie de l'action publique. *Epistémologie de La Sociologie*, 53–67.

(39). Lévy, Y., & Bozio, A. (2019). *L ' évaluation des politiques publiques : Expertise et méthodes Dossier du participant*. 1–9.

(40). Lindblom, C. E. (1958). The science of "muddling through." *Performance Based Budgeting*, *19*(2), 39–55. https://doi.org/10.4324/9780429498411

(41). Migaud, D. (2013). Les cinq défis de l'évaluation. *Revue Francaise d'Administration Publique*, *148*(4), 849–858. https://doi.org/10.3917/rfap.148.0849

(42). Morra-Imas, L. G., & Rist, R. C. (2009). *The road to results - Designing and conducting effective development evaluations*.

(43). Mueller, B. (2020). Why public policies fail: Policymaking under complexity. *EconomiA*, *21*(2), 311–323. https://doi.org/10.1016/j.econ.2019.11.002

(44). Mykhalovskiy, E., Eakin, J., Beagan, B., Beausoleil, N., Gibson, B. E., Macdonald, M. E., & Rock, M. J. (2018). Beyond bare bones: critical, theoretically engaged qualitative research in public health. *Canadian Journal of Public Health*, *109*(5–6), 613–621. https://doi.org/10.17269/s41997-018-0154-2

(45). Nioche, J. P. (2014). L'Évaluation des politiques publiques et la gestion en France: Un rendez-vous manqué? *Revue Francaise de Gestion*, *245*(8), 71–84. https://doi.org/10.3166/RFG.245.71-84

(46). Onur Kulaç, & Özgür, H. (2017). An Overview of the Stages (Heuristics) Model as a Public Policy Analysis Framework. *European Scientific Journal*, *7881*(May), 1857–7881. https://eujournal.org/index.php/esj/article/viewFile/9250/8789

(47). Othmani, R. (2018). *Revue Marocaine De La Pensee Comtemporaine-No 2-Juin 2018*. *12*(2). http://revues.imist.ma/index.php?journal=RMPC

(48). Pamies-Sumner, S. (2014). *Les évaluations d'impact dans le domaine du développement - États des lieux et nouveaux enjeux*.

(49). Parienté, W. (2008). *Analyse d'impact : l'apport des évaluations aléatoires*.

(50). Parsons, W. (2002). From Muddling Through to Muddling Up - Evidence Based Policy Making and the Modernisation of British Government. *Public Policy and Administration*, *17*(3), 43–60. https://doi.org/10.1177/095207670201700304

(51). Penissat, E. (2011). To quantify the "pure" effect of public action: between scientists battles and redefinition of employment policies in France TT - Quantifier l'effet "pur" de l'action publique : entre luttes scientifiques et redéfinition des politiques d'emploi en France. *Sociologie et Sociétés*, *43*(2), 223–247. https://search.proquest.com/docview/1171863347?accountid=14701 https://ocul-uo.primo.exlibrisgroup.com/openurl/01OCUL_UO/01OCUL_UO:UO_DEFAULT??url_ver=Z39.88-2004&rft_val_fmt=info:ofi/fmt:kev:mtx:journal&genre=article&sid=ProQ:ProQ%3Aibss&atitle=To+quanti

(52). Perez, C. (2009). *L'évaluation expérimentale des programmes d'emploi et de formation aux Etats-Unis : éléments de critique interne*.

(53). Peter, K., Corinne, L., Varone, F., & Michael, H. (2007). Public policy analysis. *Paper Knowledge . Toward a Media History of Documents*.

(54). Rajagopalan, N., & Rasheed, A. M. A. (1995). Incremental Models of Policy Formulation and Non-incremental Changes: Critical Review and Synthesis. *British Journal of Management*, *6*(4), 289–302. https://doi.org/10.1111/j.1467-8551.1995.tb00101.x

(55). Revillard, A. (2021). *Quelle place pour les méthodes qualitatives dans l ' évaluation des politiques publiques ? To cite this version : HAL Id : hal-03458030*.

(56). Sabatier, P. A., & Mazmanian, D. A. (1983). Can Regulation Work?: The Implementation of the 1972 California Coastal Initiative. In *Can Regulation Work?: The Implementation of the 1972 California Coastal Initiative*. https://doi.org/10.1007/978-1-4684-1155-3

(57). Schofield, J. (2001). Time for a revival? Public policy implementation: A review of the literature and an agenda for future research. *International Journal of Management Reviews*, *3*(3), 245–263. https://doi.org/10.1111/1468-2370.00066

(58). Simon, H. A. (1997). *Models of Bounded Rationality: Empirically Grounded Economic Reason, Volume 3*.

(59). Stewart, J. (1993). Rational choice theory, public policy and the liberal state. *Policy Sciences*, *26*(4), 317–330. https://doi.org/10.1007/BF00999475

(60). Taylor, K., Zarb, S., & Jeschke, N. (2021). Ambiguity, Uncertainty and Implementation. *International Review of Public Policy*, *3*(1). https://doi.org/10.4000/irpp.1638

(61). Weiss, C. H. (1999). The interface between evaluation and public policy. *Evaluation*, *5*(4), 468–486. https://doi.org/10.1177/135638909900500408

(62). Wright, M. (1988). Policy Community, Policy Network and Comparative Industrial Policies. *Political Studies*, *36*(4), 593–612. https://doi.org/10.1111/j.1467-9248.1988.tb00251.x

(63). Zittoun, P. (2017). La fabrique pragmatique des politiques publiques. *Anthropologie & Développement*, *45*, 65–89. https://doi.org/10.4000/anthropodev.543